



Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-1) 15513 822 Télécopie: (251-1) 15519 321
Courriel: situationroom@african-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOMINATION DE M. MOHAMED EL HACEN LEBATT DE MAURITANIE COMME REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE L'UA POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Addis Abéba, le 20 février 2016: La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, a nommé, ce jour, M. Mohamed El Hacén Lebatt de Mauritanie comme Représentant spécial de l'UA pour la République Centrafricaine (RCA) et Chef de la Mission de l'UA pour la RCA et l'Afrique Centrale (MISAC), suite à la démission du Général-Major Jean-Marie Michel Mokoko.

M. Lebatt a une riche expérience tant au niveau national qu'international. Professeur de Droit, depuis 1987, il a occupé d'importantes fonctions universitaires, y compris celle de Président de l'Université de Nouakchott et de Doyen de la Faculté des Sciences juridiques et économiques, avant d'assumer des responsabilités gouvernementales dans son pays, comme Ministre des Affaires étrangères (1997-1998), puis comme Ambassadeur en Éthiopie, Représentant Permanent auprès de l'UA (2003-2005) et Ambassadeur en Afrique du Sud (2005-2007). Il a également assumé des fonctions publiques internationales, ayant successivement été Envoyé spécial au Burundi (1998-2000) et en République démocratique du Congo et au Tchad (2008-2013), ainsi que Directeur du Bureau du facilitateur du dialogue national inter-congolais (2000-2002).

La Présidente de la Commission rend hommage au Représentant spécial sortant et voudrait exprimer au Général-Major Jean-Marie Michel Mokoko sa sincère gratitude pour son leadership et son engagement ainsi que pour son travail remarquable et sa contribution à la stabilisation du pays. Sous sa direction, la situation sécuritaire s'est progressivement améliorée, ce qui a ouvert la voie à la promotion du processus politique et à la tenue des élections en Décembre 2015.

La Présidente de la Commission demande à tous les acteurs concernés d'apporter leur entière coopération au nouveau Représentant spécial pour lui permettre de s'acquitter effectivement de l'importante mission qui lui est confiée dans l'intérêt du pays.